



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 avril 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une lettre datée du 10 avril 2021 (voir annexe), lettre qui se passe d'explications, que le Ministre de l'irrigation et des ressources en eau de la République du Soudan, S. E. M. Yasir Abbas Mohamed, a adressée à son homologue éthiopien en réponse à la lettre que ce dernier lui avait adressée le 8 avril 2021.

Il convient de noter qu'un exemplaire de la présente lettre a également été envoyé au Secrétaire général, pour qu'il en prenne connaissance.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Mohamed Ibrahim Mohamed **Elbahi**



**Annexe à la lettre datée du 12 avril 2021 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je vous remercie de votre lettre en date du 8 avril 2021, qui est porteuse à la fois de bonnes et de mauvaises nouvelles. Sur le plan positif, vous avez invité le Soudan à désigner une personne référente pour l'échange de données. C'est en effet une mesure positive et un pas dans la bonne direction s'agissant de reconnaître la nécessité d'une coordination et d'un échange d'informations et de données avec le Soudan afin d'éviter et d'atténuer les effets négatifs du Grand barrage éthiopien de la Renaissance sur le Soudan et sa population. Cependant, comme vous le savez, l'échange de données n'est qu'un élément, indissociable des autres éléments qui constituent les directives et règles relatives à la mise en eau et à l'exploitation du Grand barrage éthiopien de la Renaissance et concernent notamment les aspects techniques de la mise en eau et de l'exploitation du Grand barrage ainsi que les aspects touchant à la sécurité du barrage, à la gestion et à l'impact environnemental et social. C'est sur ces autres éléments que des données seront échangées. Par conséquent, à moins que nous ne parvenions à un accord sur l'ensemble complet des règles et directives relatives à la mise en eau et à l'exploitation du Grand barrage, on ne sait pas exactement quelles données ces personnes référentes échangeront.

À cet égard, je tiens à rappeler la lettre que vous m'avez adressée le 7 décembre 2020, dans laquelle vous avez déclaré ce qui suit : « Si votre lettre vise à faire valoir que l'échange de données est important, vous conviendrez avec moi qu'il faut conclure un accord pour échanger des informations entre pays souverains ». Pour ces raisons, la déclaration de principes de 2015 signée par les trois parties prévoyait [aux paragraphes 5 a) et b)] de trouver un accord sur la mise en eau et l'exploitation du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. De plus, elle fixait à 15 mois après sa signature le délai pour parvenir à cet accord ; nous avons maintenant dépassé ce délai de 6 ans. C'est pourquoi le Soudan a demandé qu'un accord contraignant sur la mise en eau et l'exploitation du Grand barrage soit conclu avant le début des opérations de remplissage.

Nous pensons donc que la chose à faire à ce stade est de reprendre immédiatement les négociations trilatérales dans un format de négociation amélioré et plus efficace, avec le soutien de nos partenaires régionaux et internationaux en matière de médiation et de facilitation, afin de régler les questions en suspens concernant les règles et directives relatives à la mise en eau et à l'exploitation du Grand barrage. Comme vous le savez, au début du processus mené par l'Union africaine, les trois parties ont considéré, comme énoncé dans le communiqué de l'Union africaine en date du 26 juin 2020, que 90 % des problèmes avaient été résolus et que seules quelques questions en suspens restaient à régler. Par conséquent, nous sommes fermement convaincus que moyennant un engagement politique renouvelé et sincère de toutes les parties, associé à un format de négociation amélioré, il existe une réelle possibilité de parvenir à un accord en quelques semaines, ce qui ouvrirait la voie à une deuxième phase de mise en eau ordonnée et conforme au droit international, permettant à l'Éthiopie d'atteindre pleinement son objectif relatif à la deuxième phase de remplissage et au Soudan d'éviter un préjudice inutile à sa population et à ses biens.

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi maintenant d'aborder les mauvaises nouvelles dont votre lettre est porteuse. En premier lieu, cette lettre sert à notifier l'intention de l'Éthiopie de procéder à la deuxième phase de mise en eau, qu'il y ait un accord ou pas. Nous

considérons qu'une mise en eau unilatérale sans accord sur les règles et directives, contrairement à ce qui est prévu dans la déclaration de principes, constitue une violation du droit international. Par conséquent, nous demandons une fois de plus à l'Éthiopie de s'abstenir de reproduire les mesures qu'elle a prises unilatéralement l'année dernière et qui ont causé un tort important au Soudan en perturbant l'approvisionnement en eau de millions de personnes à la suite de la baisse soudaine et non coordonnée des niveaux d'eau. Si vous procédez à la deuxième phase de la mise en eau sans qu'un accord soit trouvé, cela causera encore plus de tort au Soudan, puisque cette phase concerne 13,5 milliards de mètres cubes, soit plus de trois fois le volume de l'année dernière.

Je voudrais également réagir à l'annexe de votre lettre sur les « essais des vannes de fond » qui doivent avoir lieu, selon ce que vous avez indiqué, le 10 avril 2021 (c'est-à-dire aujourd'hui), ce qui signifie que vous avez communiqué cette information importante moins de 48 heures avant le début des essais prévus. C'est un exemple parfait de l'importance qu'il y a d'avoir un accord préalable sur les règles, mais aussi une excellente démonstration de la raison pour laquelle l'échange de données ne se résume pas à une « notification » préalable des actions unilatérales envisagées.

Tout expert ou exploitant raisonnable de barrage conviendrait que le fait de ne donner qu'un préavis de 48 heures pour un exercice aussi important n'est pas conforme à la pratique normale, surtout lorsque ces essais entraîneront une arrivée d'eau supplémentaire inattendue de 1 milliard de mètres cubes dans le réservoir de Rosseiris, dont la capacité totale n'est que de 7 milliards de mètres cubes. Cet exercice aura certainement un impact sur la gestion de nos barrages et la planification de nos ressources en eau aux fins d'irrigation et de production d'électricité pendant la période concernée et au-delà, ce qui nécessitera des ajustements de notre part. Par conséquent, nous aurions dû non seulement être notifiés au préalable comme il se doit, mais aussi avoir la possibilité de discuter de nos propres plans, afin que vous puissiez parvenir à une solution qui vous permette de faire ces essais tout en tenant compte de la situation du Soudan en aval et que nous puissions modifier nos plans en conséquence.

Monsieur le Ministre,

Je conclus en vous remerciant une fois de plus pour cette initiative et en vous demandant de saisir l'occasion qui se présente – signe de bonne volonté – et d'accepter la proposition du Soudan de reprendre les négociations dans le cadre d'un format de négociation amélioré, en tenant compte des enseignements tirés des cycles précédents. Un processus de médiation ou de facilitation associant les partenaires internationaux qui ont soutenu les trois pays nous aidera à trouver un terrain d'entente sur les questions en suspens.

Le Ministre de l'irrigation et des ressources en eau
de la République du Soudan
(Signé) Yasir Abbas **Mohamed**

Cc :

- Le Ministre des ressources en eau et de l'irrigation de la République arabe d'Égypte, S. E. M. Mohamed Abd el-Aty
- La Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo
- Le Président de la Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, S. E. M. Moussa Faki
- Les observateurs et experts des négociations trilatérales sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance
- Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies